

La Principale Adjointe

aux élèves et parents d'élèves

### Objet : Restitution des manuels scolaires

La Principale Adjointe

**Collège  
Voltaire**

Place Voltaire  
83100 TOULON  
Tel : 04 98 00 43 00

Chaque élève doit rapporter tous ses livres (**manuels scolaires et livres empruntés au CDI**) le jour et à l'heure indiqués sur le tableau ci-dessous en fonction de sa classe.

Les élèves qui sont en cours au collège seront pris en charge par leur professeur habituel à cette heure-là pour aller rendre leurs livres.

**Les élèves qui sont restés en enseignement à distance devront se présenter au collège à l'heure indiquée et seront pris en charge à leur arrivée pour rendre leurs livres avec le reste de leur classe.** Ils pourront sortir du collège directement après avoir rendu leurs livres. Ils devront porter un masque et seront invités à se laver les mains en arrivant au collège et avant de partir. Les distances de sécurité seront maintenues pendant tout le temps de leur présence au collège.

	MATIN			APRES-MIDI		
	9h-10h	10h-11h	11h-12h	13h30-14h30	14h30-15h30	15h30-16h30
<b>Jeudi 18/06</b>	6°5 Mme <b>DELPAT</b>	6°2 M. <b>DONI</b>	6°3 Mme <b>PUCCIONI</b>	3°2 Mme <b>DEBRIS</b>	3°4 Mme <b>PISTILLI</b>	
<b>Ven 19/06</b>		6°4 VIE <b>SCOLAIRE</b>	6°1 Mme <b>AUBEL</b>	3°3 Mme <b>GUARINO</b>	3°1	
<b>Lundi 22/06</b>	5°3 Mme <b>GHIO</b>	5°4 Mme <b>GUEVARA</b>	5°2 Mme <b>BREMOND</b>	4°2 Mme <b>GUARINO</b>	4°3 Mme <b>APOSTU</b>	4°4 Mme <b>FOURRIER-MAURE</b>
<b>Mardi 23/06</b>		5°1 Mme <b>APOSTU</b>	5°5 M. <b>GAPIN</b>	4°1 M. <b>MONTISCI</b>	4°5 Mme <b>ALEXANDRU</b>	

### VERIFICATION DE L'ETAT DES LIVRES

Au moment de rendre les livres, leur état d'usure sera apprécié en se basant sur la fiche de prêt remplie en début d'année.

**Les livres perdus ou non réutilisables seront facturés 18 euro.**

**Les livres dont l'état d'usure est excessif seront facturés 5 euro.**

### OBLIGATION DE RENDRE LES LIVRES

Pour les élèves de 3° qui ne ramèneront pas leurs livres ou qui ne s'acquitteront pas de la facture, **nous ne serons pas en mesure de leur délivrer leur EXEAT** (certificat de radiation), document obligatoire pour l'inscription au lycée général ou professionnel.

Pour les élèves de 6°, 5° et 4° qui ne ramèneront pas leurs livres ou qui ne s'acquitteront pas de la facture, **les nouveaux manuels scolaires ne leur seront pas délivrés à la prochaine rentrée.**